CSEC extraordinaire du 12 novembre 2020

Déclaration préliminaire des syndicats
Sud Aérien, CGT, SNGAF, CFTC et ALTER.

Alors qu'Air France et HOP! ne survivent aujourd'hui que grâce aux aides de l'État (84 % de la masse salariale est payée par l'État du fait du mécanisme d'activité partielle et 7 milliards d'euros de prêts assurément impossibles à rembourser), la direction d'Air France, sur d'AFKLM, met en œuvre son plan de restructuration libéral dénommé « VESTA ».

Derrière ce plan se cache une volonté de casse sociale : 7500 emplois directs supprimés en équivalent temps plein ce qui signifie bien plus en termes de femmes et d'hommes visé.e.s au sein de la compagnie avec, en corollaire, le développement du modèle low-cost avec sa majorité d'emplois précaires sous--traités. La situation actuelle sert de prétexte à l'accélération de décisions prises ces dernières années ! Et ce alors même que la rentabilité pérenne du modèle TOF n'a pas été, loin de là, démontrée au-delà de slogans éculés.

La direction d'Air France évoque des coûts salariaux excessifs, mais se garde bien de rappeler que la majorité des salaires des personnels au sol (PS) et notamment ceux de l'exploitation dépasse rarement ceux « du marché ». Ainsi le salaire de base d'un agent de Piste à AF est de 20 088 € (1 674 € mensuel) à comparer avec celui d'un sous-traitant 19 .764 € ! et c'est pourtant pour faire l'économie de nos rémunérations que les dirigeants d'AF veulent sous-traiter tous nos emplois. Les responsables de cette politique restent dans le même temps discrets sur l'augmentation de 340 % (avec 3,9 M€) des émoluments possibles du PDG actuel comparé à son prédécesseur…

« VESTA » n’intègre aucune logique de cohérence de flotte avion ni de soutien à l’industrie aéronautique européenne en équipant Transavia France d’appareils américains.

Enfin, le maillage territorial historiquement assuré par Air France est sacrifié au profit des low cost européens qui ne tarderont pas à s’installer en France.

Symbole de ce plan, le 2 novembre dernier, Transavia France, filiale « low cost » d’Air France, a pris la place d’Air France sur la ligne Orly/Biarritz ainsi que depuis Nantes à destination de Nice Toulouse et Marseille. À terme, si on laisse faire, en 2023, La Navette passera chez TOF malgré les « engagements » que certains prennent pour argent comptant. Le LC AF au départ d’ORY est aussi clairement menacé, tant il ne sera plus alimenté en propre. Air France disparaitra de l’esprit même des voyageurs potentiels à l’image de la disparition très rapide de tout visuel ou logo Air France sur quelque support que ce soit, à bord des avions et dans les aérogares concernés par le transfert d’activité chez TOF. Cela a été constaté ce 2 novembre.

Les organisations syndicales signataires dénoncent :

- Le grand danger pour Air France de se retirer d’Orly,
- Les graves conséquences du projet « VESTA » sur l’emploi,
- Le recours toujours plus massif à la sous-traitance qui accélère la baisse du contrat social pour de nombreux.ses salarié.e.s de l’aérien et la baisse des cotisations sociales utilisées au bénéfice de la collectivité nationale,
- Les encouragements libéraux honteux à laisser s’installer sur notre territoire une concurrence déloyale d’entreprises de transport ne respectant ni le pacte social de notre République ni les obligations fiscales et environnementales de la France,
- Le racket des collectivités locales par des entreprises « low cost » dont l’impunité pose toujours plus de questions.

Nous exigeons l’arrêt immédiat de la mise en œuvre du plan « VESTA », afin de garantir à tous les personnels impactés la pérennité de leurs emplois, le maintien de leur contrat social actuel et aux contribuables, ainsi qu’à tous les territoires de France, la continuité d’un service de qualité au bénéfice de la collectivité sociale et économique de notre pays.